



Directrice : N. LAOUADI  
Conseiller scientifique : E. WIEL  
Formateurs : A. LINO, L. OBLED, J. HAUDIQUET  
Secrétaire : P. FAVRE

## SOMMAIRE

Préambule :

I.	Les contextes institutionnels	3
1.	Le Centre Hospitalier Universitaire de Lille	3
2.	L'ARS et la DREETS	3
3.	Le Conseil Régional	3
4.	Situation géographique	3
II.	L'Institut de Formation des Ambulanciers :	4
1.	Organigramme	4
2.	Les visées et les finalités de la formation	4
3.	Les valeurs	5
4.	Deux types de formation :	5
4.1.	La formation des Auxiliaires Ambulanciers	5
4.1.1.	Définition de l'auxiliaire ambulancier	5
4.1.2.	Prérequis	5
4.1.3.	Organisation de la formation	6
4.1.4.	Evaluation de la formation par les participants	8
4.2.	La formation au Diplôme d'Etat d'Ambulanciers	9
4.2.1.	Définition de l'ambulancier diplômé	9
4.2.2.	Conditions d'accès à la formation	9
4.2.3.	Contenu et organisation pédagogique de la formation	9
4.2.4.	Les stages	12
4.2.5.	Evaluation des blocs de compétence de formation	13
5.	La formation tutorat	14
III.	Attributions de l'équipe pédagogique	14
IV.	Les prestations à disposition des élèves	16
V.	La diplomation : Le DEA	16
VI.	L'évaluation de la formation	17
VII.	La troisième journée de l'ambulancier	17
VIII.	Participation de l'IFA aux forums	18
IX.	La certification	18
X.	La formation par la voie de l'apprentissage	19
XI.	La formation au numérique en santé	19
XII.	Ambulanciers et emploi	19
XIII.	L'évaluation du projet pédagogique	19
	Conclusion	20

Préambule :

Dans une société en perpétuelle évolution notamment dans le domaine de la santé mais plus particulièrement dans le domaine de l'urgence, les professionnels de santé doivent être acteurs de cette mutation et de leur progression. L'Institut doit être un des supports favorisant cette transformation.

Depuis sa création en 1976, l'Ecole d'Ambulanciers du Centre Hospitalier Régional et Universitaire de Lille a toujours souhaité être au plus près de la réalité de l'exercice professionnel des ambulanciers et anticiper dans les objectifs de formation, les évolutions dans les champs de la prise en charge du patient, de la connaissance, de la déontologie et des relations humaines.

L'Institut de Formation d'Ambulancier(e)s du CHU de LILLE a pour mission d'assurer la formation des élèves en vue de l'obtention du Diplôme d'Etat d'Ambulancier(e) (DEA) et de l'attestation de formation des auxiliaires ambulanciers (AA).

Ces formations sont dispensées conformément à la législation en vigueur.

Le texte de référence est l'arrêté du 11 avril 2022 relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'ambulancier et aux conditions de formation de l'auxiliaire ambulancier.

## I. Les contextes institutionnels

### 1. Le Centre Hospitalier Universitaire de Lille

Le Centre Hospitalier Universitaire de LILLE est le centre gestionnaire de l'Institut de Formation des Ambulanciers. A ce titre, l'IFA est placé sous l'autorité du Directeur Général. Madame Catherine TEDESCO, Coordinatrice générale des formations et de la recherche paramédicales, et Monsieur Romuald WUILBEAUX, Directeur des soins, sont les représentants du Directeur Général.

### 2. L'ARS et la DREETS

L'Agence Régionale de Santé, par le représentant de son directeur général décline la politique sanitaire nationale et la fait appliquer au niveau régional. A ce titre, elle donne un avis sur les agréments des professionnels de l'institut et sur l'autorisation de l'IFA à réaliser la formation. Ce représentant est le président de l'Instance Compétente des Orientations Générales de l'Institut. Il promulgue les arrêtés de nominations des membres de l'ICOGI et des jurys de concours d'entrée.

La Direction Régionale de l'Economie, de l'Emploi, du travail et des solidarités (DREETS) promulgue les arrêtés de nomination des membres du jury du Diplôme d'Etat et exerce un contrôle sur le dispositif.

### 3. Le Conseil Régional

Le Conseil Régional agréé le directeur de l'école et donne les autorisations de formation.

Il participe au financement de l'Institut de Formation des Ambulanciers sur proposition du budget C du Centre Hospitalier Universitaire de LILLE.

### 4. Situation géographique

L'IFA a déménagé à l'Institut Gernez Rieux le 23 juin 2022 et fait partie des 9 écoles et instituts de l'IGR. Le CHU de LILLE est accessible par la ligne 1 du métro et les bus Transpole Liane n°2, lignes n°10, 13, 51, 63, 64, 68B, 213, gare Lille CHR avec les lignes TER 15 et 23.

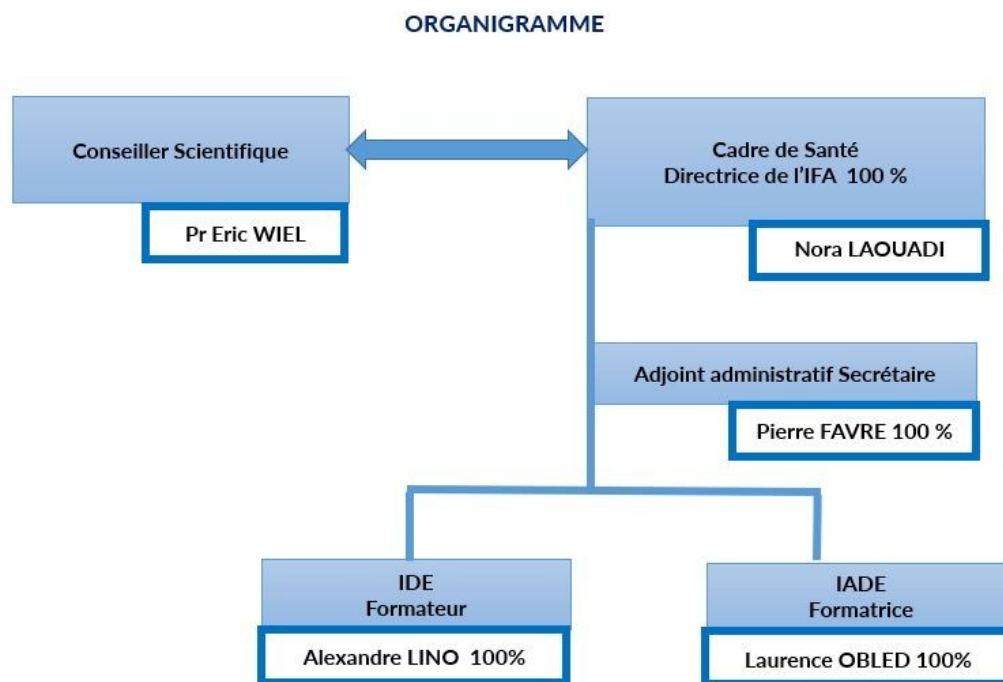
Les terrains de stage sont dispersés sur la métropole Lille Roubaix Tourcoing mais également dans le Valenciennois, l'Avesnois, le Cambrasis, la Flandre intérieure, le Dunkerquois ainsi que le Pas-De-Calais.

## //. L'Institut de Formation des Ambulanciers

L'Institut de Formation des Ambulanciers

### 1. Organigramme

L'organigramme hiérarchique et fonctionnel de l'institut est le suivant :



### 2. Les visées et les finalités de la formation :

L'équipe pédagogique, les différents intervenants de la formation théorique et pratique et les responsables de l'encadrement en stage, étayent l'apprentissage de l'élève et l'accompagnent afin qu'il soit capable de :

- Acquérir des compétences
- Développer ses capacités d'initiatives et d'anticipation
- Se positionner en tant qu'acteur de sa formation
- Construire son identité professionnelle
- Devenir un professionnel responsable

Le profil de l'élève :

La majorité des élèves en formation d'ambulanciers a un statut de demandeur d'emploi. Certains élèves ont connu des difficultés scolaires et/ou professionnelles et le diplôme d'ambulancier représente pour eux la possibilité d'un nouveau départ.

Le profil attendu de l'élève :

Le projet de formation de l'institut vise à rendre les élèves autonomes et responsables. Toutefois, l'élève doit prendre conscience de ce qu'il recherche en s'engageant dans la formation. Il est acteur de sa formation.

### 3. Les valeurs :

Valeurs défendues dans l'école :

Dans le cadre d'une philosophie humaniste, l'équipe a retenu, comme valeurs humaines :

- La confiance,
- La tolérance,
- Le respect d'autrui,
- L'équité,
- La solidarité,
- L'altruisme,
- L'empathie,
- L'écoute,
- L'ouverture d'esprit.

Les valeurs professionnelles, retenues et issues des valeurs humanistes sont :

- Le respect des équipes professionnelles, pédagogiques et de direction,
- L'esprit d'équipe,
- La rigueur,
- La responsabilité,
- Le positionnement professionnel,
- L'éthique,
- Le secret professionnel,
- La ponctualité.

Les valeurs attendues chez l'élève :

En formation d'adulte, l'équipe considère l'élève comme un professionnel répondant aux valeurs soutenues par l'école.

L'équipe attend de l'élève qu'il intègre ces valeurs pendant la formation et ensuite dans son exercice professionnel.

### 4. Deux types de formation :

Afin de répondre aux exigences du législateur conformément à l'arrêté du 11 avril 2022 modifié, relatif aux conditions de formation de l'auxiliaire ambulancier et au diplôme d'ambulancier, l'IFA dispense deux types de formation.

#### *4.1 La formation des Auxiliaires Ambulanciers :*

##### 4.1.1. Définition de l'auxiliaire ambulancier :

« L'auxiliaire ambulancier est habilité à assurer la conduite du véhicule sanitaire léger et de l'ambulance. Il peut également être l'équipier de l'ambulancier dans l'ambulance. »

##### 4.1.2 Prérequis :

Le professionnel titulaire du poste d'auxiliaire ambulancier doit disposer :

- D'un permis de conduire hors période probatoire, conforme à la réglementation en vigueur et en état de validité ;

- De l'attestation préfectorale d'aptitude à la conduite d'ambulance après examen médical effectué dans les conditions définies à l'article R.221-10 du code de la route ;
- D'un certificat médical de non-contre-indication à la profession d'ambulancier délivré par un médecin agréé ;
- D'un certificat médical de vaccinations conformément à l'article L. 3111-4 du code de la santé publique ;
- D'une attestation de formation de 70 heures avec évaluation des compétences acquises.
- De l'attestation de formation aux gestes et soins d'urgence de niveau 2.

Public visé :

Personne possédant les qualités requises à l'exercice de cette profession :

Disponibilité, ponctualité, discrétion, esprit d'équipe, sang-froid, bonne condition physique, capacités de réflexion, d'analyse, relationnelles.

Ses missions :

Envers le patient :

- Transporter et accompagner le patient vers le lieu de destination ;
- Travailler en binôme avec l'ambulancier diplômé avant, pendant et après les prises en charge ;
- Entretenir le matériel : vérifier et maintenir en état de fonctionnement le véhicule mis à sa disposition et le matériel obligatoire à bord de celui-ci ;
- Déterger et désinfecter le véhicule ainsi que le matériel et en assurer la traçabilité ;
- Vérifier la présence, la qualité et la quantité des consommables ainsi que les dates de péremption.

Envers l'entreprise :

- Rendre compte du déroulement des transports ;
- Assurer des transmissions ;
- Recueillir les informations et renseignements nécessaires à la facturation, CPAM, Mutuelle....

4.1.3 Organisation de la formation :

- Groupes de 24 personnes
- Durée : 91h dont 70 h à l'IFA et 21h au CESU (AFGSU 2)
- Horaires : 7 heures par jour (8h30 - 12h30 ; 13h30 – 16h30 le plus souvent) avec 1 heure de coupure le midi pour le déjeuner.
- Cours théoriques et pratiques.
- Salles de cours munies d'un matériel de vidéo-projection.
- Salles de travaux pratiques munies de matériels et aides pédagogiques (matériel médical, sacs d'urgence, lits, fauteuils, brancards, chaise portoir et matériel de transfert, boîte à SHA).
- Toute l'équipe de l'IFA travaille en étroite collaboration avec le Service de Transport Hospitalier du CHU.

Cette formation est sanctionnée par la délivrance d'une attestation d'auxiliaire ambulancier et l'AFGSU de niveau 2.

Contenu :

Matières étudiées (Arrêté du 11 avril 2022) :

- L'hygiène ;
- Les principes et valeurs professionnelles ;
- La démarche relationnelle envers les membres de l'équipe et les patients ;
- Les principes d'ergonomie et les gestes et postures adaptées lors des mobilisations, des aides à la marche, des déplacements et des portages ou brancardages
- La réglementation du transport sanitaire ;

Auxquelles sont ajoutées :

- L'anatomie du corps humain

Et depuis septembre 2022 :

- Les paramètres vitaux
- Position et sécurité du transport - Effet de la conduite
- Journée type - Gardes départementales - Facturation
- Travaux pratiques au Service des Transports Hospitaliers : Entretien du véhicule et du matériel - Manipulation du brancard - Mécanique
- La formation aux soins et gestes d'urgence de niveau 2 n'est plus intégrée dans la formation de 70h00 et a lieu au CESU 59 ; Depuis janvier 2023, la formation d'auxiliaire ambulancier se décline comme suit : 70h00 heures de formation à l'IFA et 21h00 de pratique de GSU au CESU 59 soit un total de 91h00.

### Objectifs pédagogiques

- En hygiène :
  - Connaître et respecter les règles d'hygiène ;
  - Participer à la prévention de la transmission des infections.
- En déontologie :
  - Connaître les règles, obligations et valeurs de la profession ;
  - Savoir organiser son activité dans le respect de ces règles.
- En manutention des malades :
  - Savoir identifier et appliquer les principes d'ergonomie et de manutention des malades ainsi que les règles de sécurité et de prévention des risques ;
  - Savoir adapter une posture et une gestualité correcte.
- En réglementation du transport sanitaire :
  - Assurer la sécurité du transport sanitaire ;
  - Connaître l'équipement obligatoire des différents types de véhicules.
- En communication :
  - Etablir une communication adaptée au patient et à son entourage ; Savoir repérer les cas de maltraitance.
- En anatomie :
  - Connaître l'anatomie des 5 grands appareils du corps humain ; comprendre les paramètres vitaux et aider le DEA à la prise des paramètres.
- En gestes et soins d'urgence de niveau 2 : au CESU
  - Acquérir les connaissances nécessaires à l'identification d'une urgence médicale et participer à la prise en charge du patient en équipe en attendant l'arrivée de l'équipe médicale.

### Moyens pédagogiques et techniques :

- Cours magistraux ;
- Travaux en petits groupes ;

- Séquences de simulation ;
- Travaux pratiques et travaux dirigés ;
- Jeux de rôle ;
- Utilisation des techniques pédagogiques actives : démonstration à vitesse réelle, démonstration commentée justifiée, mises en situation, questionnement, pédagogie de la découverte, analyse avec les participants...
- Des photocopiés des cours théoriques sont remis aux élèves.

#### Compétences des formateurs :

Cette formation est placée sous la responsabilité pédagogique de Madame LAOUADI Nora, directrice de l'IFA ; Elle est accompagnée de formateurs vacataires, professionnels de santé, tels que des formateurs en manutention des malades, des aides-soignants, des ambulanciers du SMUR et du STH et une psychologue clinicienne.

#### Evaluation pédagogique de la formation :

- Pour se voir délivrer l'attestation de formation de 70 heures, le candidat doit suivre l'intégralité des enseignements théoriques et pratiques.
- Les matières telles que : hygiène, déontologie, anatomie et réglementation des transports sanitaires sont évaluées à l'écrit sous forme de QCM (questions à choix multiples), d'annotations de schémas, de QROC (question(s) ou questionnaire(s) à réponse(s) ouverte(s) et courte(s).
- Une moyenne de 10 sur 20 toutes matières confondues est exigée pour obtenir l'attestation finale.
- L'évaluation de la communication se fait lors de jeux de rôles mettant en scène les apprenants.
- Une évaluation continue des pratiques est mise en place depuis 2023.
- En fin de formation, un récapitulatif des appréciations obtenues dans chaque matière ainsi qu'une appréciation générale est remise à chaque participant.
- Les observations sur les connaissances théoriques vont de : Insuffisant, Assez satisfaisant, Satisfaisant à Très satisfaisant.
- Les observations sur les connaissances pratiques vont de : Non acquis, En cours d'acquisition à Acquis.
- Les critères retenus pour l'évaluation générale sont : La ponctualité, l'intégration dans le groupe, la participation et la communication.
- Sont évalués également en contrôle continu les exercices en travaux pratiques

#### 4.1.4 Evaluation de la formation par les participants

A chaque fin de formation, l'évaluation de la formation est réalisée sous deux formes :

- Des questionnaires de satisfaction IGR sont distribués à chaque participant, l'anonymat est préservé. Les données sont insérées dans le logiciel Sphinx.
  - Un temps de parole est donné à chaque participant afin qu'il puisse faire part de son ressenti.
- L'équipe pédagogique tient compte des remarques, critiques et suggestions des participants afin de réajuster le contenu et/ ou la forme des enseignements dispensés.

Suivi à moyen terme :

6 à 9 mois après chaque formation, un questionnaire de suivi de formation est envoyé à chaque participant afin de savoir s'il a trouvé un emploi, et dans quel délai. Des statistiques extraites de ces retours sont exposées lors de l'ICOGI présidé par le représentant du Directeur de l'Agence Régionale de Santé.

## 4.2 . La formation au diplôme d'Etat d'Ambulanciers

### 4.2.1. Définition de l'ambulancier diplômé :

L'ambulancier est un professionnel de santé, paramédical dont les missions sont la surveillance clinique et le transport de malades, de blessés ou de parturientes. Il est à même de prodiguer les gestes et soins de premiers secours seul ou assisté de son coéquipier. Il assiste l'équipe médicale lorsque celle-ci est présente sur le site.

Il exerce son activité au sein d'une entreprise privée ou d'un établissement de santé. Il assure sur prescription médicale ou face à l'urgence médicale, la prise en charge, la surveillance et le transport du malade, blessé ou de la parturiente dans des véhicules de transport sanitaire adaptés pour des raisons de soins ou de diagnostic.

### 4.2.2. Conditions d'accès à la formation :

L'admission en formation est subordonnée à la réussite des épreuves de sélection.

Conformément au référentiel de formation, les auxiliaires ambulanciers titulaires d'un diplôme de niveau 4 et ayant exercé cette fonction pendant une durée continue d'au moins un an durant les trois dernières années sont dispensés des épreuves de sélection. Mais il a été décidé lors du Conseil technique du 7 juin 2021, que les auxiliaires ambulanciers participent aux épreuves de sélection qui déterminent leur entrée en formation.

### 4.2.3. Contenu et organisation pédagogique de la formation :

La formation conduisant au diplôme d'ambulancier comporte 801 heures dont 556 heures de formation théorique et pratique et 245 heures de formation en milieu professionnel. Elle est organisée conformément au référentiel de formation de l'arrêté du 11 avril 2022.

L'enseignement en institut comprend 5 blocs de compétences déclinés en dix modules, dispensés sous forme de cours magistraux, de travaux dirigés, de travaux de groupe et de séances d'apprentissages pratiques et gestuels.

L'enseignement en stages est réalisé en milieu professionnel réparti comme suit :

3 types de stages permettant la validation des compétences avec une souplesse laissée aux instituts de formation d'ambulanciers dans le choix des lieux pour une période de 105 heures :

- Parcours Médecine d'urgence Adulte/ Enfant (Service des urgences/ SAMU-SMUR) : 70 heures ;
- Entreprise de transport sanitaire : 70 heures ;
- Structures de soins de courte et de longue durée, soins de suite et réadaptation, EHPAD, enfant et adulte, psychiatrie et santé mentale en fonction du projet pédagogique de l'IFA et du parcours professionnel antérieur de l'élève : 105 heures.

Au sein de la région, les terrains de stage en établissement de santé et en entreprise de transport sanitaire sont habilités, par le directeur de l'Institut de Formation. L'habilitation précise le nombre de stagiaires autorisés simultanément pour chaque terrain de stage.

L'institut de formation organise deux rentrées en formation par an.

Objectifs de la formation d'adultes :

La formation au Diplôme d'Etat d'Ambulancier a pour but de faire acquérir des connaissances théoriques, cliniques et pratiques afin de développer les aptitudes, les compétences et les valeurs professionnelles nécessaires à l'exercice de la profession d'ambulancier.

Les élèves qui composent chaque promotion sont issus de cursus scolaire, de parcours professionnels très diversifiés.

S'appuyant sur le référentiel de formation et sur des concepts pédagogiques relatifs à la formation d'adultes et à la formation en alternance ; la formation diplômante se base sur une pédagogie participative permettant à l'élève de devenir un professionnel autonome et responsable.

En cours et en fin de formation, l'élève doit être capable de :

- Vivre les différentes situations professionnelles auxquelles l'ambulancier(e) est confronté(e) et selon les cas, y faire face, s'y adapter, les faire évoluer ou les réajuster en fonction de la demande.
- Répondre rapidement et efficacement aux besoins des patients en situation critique.
- Maîtriser les gestes ou soins situant chacun dans une approche globale de la personne soignée dans le respect des droits et de la sécurité du patient.
- Utiliser les connaissances théoriques, actualisées de manière à les intégrer rapidement à sa pratique professionnelle, et les adapter à de nouvelles techniques.
- Analyser sa pratique professionnelle pour une amélioration de la qualité des soins.
- S'intégrer dans une équipe pluridisciplinaire au sein des entreprises, des services hospitaliers et du système de santé.

En conséquence, l'équipe pédagogique demande aux élèves de :

- Savoir se remettre en question.
- S'impliquer dans la formation en stage.
- Participer activement à sa propre formation.
- Accepter que rien ne soit statique et chercher les moyens d'évoluer.

Autrement dit, l'équipe pédagogique attend des élèves l'intégration de connaissances nouvelles et leur mise en application lors des stages. L'auto – évaluation se fait lors des séances d'exploitation de stage lorsqu'ils s'interrogent sur leur pratique professionnelle, lors des travaux pratiques et des mises en situation sur humain ou sur mannequin. Il n'y a apprentissage que s'il y a transfert de connaissances.

« Apprendre relève autant d'une construction personnelle que d'une transmission. » A GEAY – « De l'entreprise à l'école : la formation des apprenants », Editions Universitaires Paris 1985.

Pour réussir cet apprentissage, les élèves devront promouvoir les valeurs défendues par l'institut et respecter les professionnels concourant à la formation théorique et pratique ainsi que leurs collègues de promotion. L'institut mettra en œuvre les conditions d'un apprentissage pour tous les élèves. En dehors du calendrier de la formation, il sera proposé des séances de soutien pédagogique aux élèves en difficulté qui le souhaitent et/ou ceux qui n'ont pas validé une épreuve ou plusieurs épreuves de validation.

L'équipe pédagogique est au service de la réussite de chacun d'entre eux.

Principes et méthodes pédagogiques :

L'institut de formation garantit aux élèves un apprentissage progressif des activités professionnelles. Cette progression professionnelle peut se poursuivre dans un processus de formation tout au long de la vie et notamment contribuer à des évolutions dans le choix des métiers.

Le découpage en modules au sein des blocs de formation centrés autour de l'acquisition de compétences incite à l'aménagement de parcours professionnels personnalisés.

Les modalités de formation et les méthodes pédagogiques s'attachent à développer chez la personne en formation des capacités d'initiative et d'anticipation visant à responsabiliser le futur professionnel.

Par le suivi pédagogique personnalisé, l'équipe pédagogique met à la disposition de l'élève des ressources et des moyens qui le guident dans son apprentissage.

Durée et caractéristiques de la formation :

L'ensemble de la formation comprend environ 23 semaines, soit 801 heures d'enseignement théorique et clinique en institut de formation et en stage, réparties comme suit :

- Enseignement en institut de formation : 16 semaines, soit 556 heures (dont un suivi pédagogique individualisé des apprenants) ;
- Enseignement en stages cliniques et en stage en entreprise : 7 semaines, soit 245 heures ;
- Durant la formation, les élèves bénéficient d'une période de congés de dix jours répartis sur deux semaines non consécutives. Ces périodes sont fixées par le directeur de l'institut de formation après avis de l'ICOGI.
- La participation à l'ensemble des enseignements est obligatoire.
- L'enseignement en institut de formation ainsi que les stages cliniques hospitaliers et en entreprise sont organisés sur la base de 35 heures par semaine.
- L'enseignement en institut de formation comprend des cours, des travaux dirigés, des travaux de groupe et des séances d'apprentissages pratiques et gestuels.

Le diplôme peut s'acquérir soit par le suivi et la validation de l'intégralité de la formation, en continu ou en discontinu, soit par le suivi et la validation d'une ou de plusieurs unités de formation (module et stage) correspondant à une formation complémentaire en fonction des modes d'accès au diplôme.

Les blocs de compétences de formation :

Les blocs de formation correspondent à l'acquisition de dix modules de compétences du diplôme :

- **Bloc 1 :** Prise en soin du patient à tout âge de la vie dans le cadre de ses missions.
  - **Module 1 :** Relation et communication avec les patients et leur entourage ; **2 semaines (70 heures).**
  - **Module 2 :** Accompagnement du patient dans son installation et ses déplacements ; **2 semaines (70 heures).**
  - **Module 3 :** Mise en œuvre des soins d'hygiène et de confort adaptés et réajustement ; **1 semaine (35 heures)**
- **Bloc 2 :** Réalisation d'un recueil de données cliniques et mise en œuvre de soins adaptés à l'état du patient notamment ceux relevant de l'urgence.
  - **Module 4 :** Appréciation de l'état clinique du patient ; **3 semaines (105 heures).**
  - **Module 5 :** Mise en œuvre de soins adaptés à l'état du patient notamment ceux relevant de l'urgence ; **3 semaines (105 heures).**

- **Bloc 3 :** Transport du patient dans le respect des règles de circulation et de sécurité routière.
  - **Module 6 :** Préparation, contrôle et entretien du véhicule adapté au transport sanitaire terrestre. **1 jour (7 heures)**
  - **Module 7 :** Conduite du véhicule adapté au transport sanitaire terrestre dans le respect des règles de circulation et de sécurité routière et de l'itinéraire adapté à l'état de santé du patient. **3 jours (21 heures)**
  
- **Bloc 4 :** Entretien des matériels et installations du véhicule adapté au transport sanitaire terrestre en tenant compte des situations d'intervention.
  - **Module 8 :** Entretien du matériel et des installations du véhicule adapté au transport sanitaire terrestre et prévention des risques associés ; **1 semaine (35 heures).**
  
- **Bloc 5 :** Travail en équipe et traitement des informations liées aux activités de transport, à la qualité/gestion des risques.
  - **Module 9 :** Traitement des informations ; **1 semaine (35 heures).**
  - **Module 10 :** Travail en équipe pluri professionnelle, qualité et gestion des risques ; **2 semaines (70 heures).**

L'enseignement dispensé, notamment dans les domaines de la biologie humaine, des sciences humaines et sociales et de l'étude des pathologies, vise à l'acquisition des connaissances nécessaires et indispensables à l'exercice professionnel.

Les enseignements sont assurés par des médecins, des chefs d'entreprise de transport sanitaire (ETS), sage-femme, des kinésithérapeutes, psychologues, des infirmiers anesthésistes, des infirmiers, des ambulanciers en exercice dans des SMUR ou en ETS, des personnes ressources dans les domaines de la manutention, de la communication, des transmissions, de la radiologie...

Articulation de la formation :

Afin de permettre aux élèves d'acquérir progressivement des connaissances et de développer les compétences nécessaires à leur futur exercice, la formation s'articule comme suit :

Regroupement des modules d'enseignement théorique et pratique par bloc et insertion des stages après quelques semaines de formation en Institut.

- Bloc 4 (hygiène) et bloc 1 (communication, manutention, soins d'hygiène et de confort) : semaines 1 à 6
- Bloc 2 (gestes d'urgence et appréciation de l'état clinique) : semaines 3 à 8 puis 13 à 17
- Stages hospitaliers 1 à 2 avec insertion d'une semaine de vacances de manière à permettre une rotation en stages qui tient compte des besoins de l'institut et des capacités d'accueil des services d'Urgence/SMUR, Service de court ou moyen séjour : personnes âgées ou handicapées, pédiatrie ou rééducation fonctionnelle de la région : 3 semaines de stage : semaines 9 à 12.
- Bloc 3 : (sécurité du transport sanitaire) : semaines 17 à 19
- Bloc 5 : semaines 17 à 20
- Stages hospitaliers 3 à 5 : semaines 21 à 23
- Stage de 70 heures en entreprise de transport sanitaire : semaines 24 à 25
- Une semaine de vacances commune à tous les élèves. Semaine 18.

Le contenu des blocs de compétence, des modules et les objectifs de formation font référence à l'arrêté du 11 avril 2022 relatif aux conditions de formation de l'auxiliaire ambulancier et au diplôme d'ambulancier.

#### 4.2.4. Les stages :

Les terrains de stage hospitaliers et en entreprises de transport sanitaire sont agréés par le directeur de l'Institut de Formation des Ambulanciers.

Dans le cursus complet de formation, les stages sont d'une durée totale de 7 semaines. Leur insertion dans le parcours de formation est prévue dans le projet pédagogique de l'institut et permet l'acquisition progressive des compétences par l'élève. Ils sont réalisés dans les structures suivantes avec une volonté de l'équipe pédagogique que chaque élève réalise un stage d'une semaine dans chaque structure (hormis le stage en entreprise):

- Structures de soins de courte durée pour enfant et / ou adulte ; (35h)
- Structure de soins de longue durée, de suite et de réadaptation ou en établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes ; (35h)
- En psychiatrie et santé mentale pour enfant et/ou adulte (35h)
- Aux urgences (35 h)
- SMUR (35h)
- En entreprise de transport sanitaire (70h)

Dans l'apprentissage, le stage revêt un caractère fondamental dans la mesure où il est un lieu de pratiques professionnelles et de recherche. C'est un temps fort où l'élève confronte son projet professionnel, le fait évoluer et s'inscrit dans un processus d'auto-évaluation par rapport à ses pratiques et élargit ses représentations.

Chaque stage fait l'objet d'un projet de tutorat établi entre l'équipe pédagogique de l'institut de formation et le responsable de l'encadrement de l'élève dans la structure d'accueil. Il définit, à partir des ressources éducatives de la structure et du niveau de formation de l'élève, les apprentissages, les modalités d'encadrement et les critères d'évaluation.

Un portfolio permet le suivi des périodes de formation en milieu professionnel effectuées par l'apprenant et d'évaluer l'acquisition progressive de ses compétences.

L'évaluation des compétences acquises au cours de chaque période de formation réalisée en milieu professionnel est prise en compte pour la validation de chaque bloc de compétences.

#### 4.2.5. Evaluation des blocs de compétence de formation :

L'évaluation joue un rôle essentiel dans la dynamique enseignement - apprentissage. Il nous semble important de veiller à la cohérence de l'évaluation avec les objectifs de formation.

Les critères d'évaluation sont définis au regard des objectifs de formation, les indicateurs d'évaluation permettent de mesurer l'atteinte des objectifs pédagogiques fixés par l'institut.

Pour élaborer les indicateurs d'évaluation, il est nécessaire de :

- Délimiter ce qui doit être évalué en raison de sa pertinence par rapport aux compétences visées.
- Sélectionner des modalités d'évaluation qui renseignent valablement sur le niveau d'acquisition réellement attendu chez les étudiants.
- Diversifier les situations d'évaluation
- En lien avec le référentiel

Rendre explicite aux élèves les indicateurs et critères pris en compte pour l'évaluation.

Chaque module ou bloc de compétence est validé par au moins deux personnes dont un enseignant issu de l'équipe pédagogique.

La nature des épreuves d'évaluation et de validation de chaque bloc de compétence est définie dans l'arrêté du 11 avril 2022.

### La conduite d'une ambulance :

Le référentiel de formation préconise une évaluation de la conduite d'une ambulance. Peu d'entreprises de transport sanitaire permettent la conduite du véhicule.

Aussi, il a été mis en place la conduite au sein du CHU en collaboration avec les ambulanciers du Service de Transport Hospitalier sous forme de trois ateliers. Ces ateliers permettent d'évaluer la compétence C7 du bloc 3 s'il n'y a pas eu possibilité de l'évaluer en stage.

Pour chacune des épreuves prévues pour l'évaluation des blocs de compétences, l'élève qui ne remplit pas les conditions de validation bénéficie d'une épreuve de rattrapage organisée avant la fin de la formation. Concernant les compétences en stage, l'élève qui ne remplit pas les conditions de validation bénéficie d'un stage de rattrapage. Celui-ci ne peut avoir lieu avant la fin de la formation ; le stage en Entreprise de Transport Sanitaire étant organisé en fin de cursus.

En cas d'échec aux 2 passages, l'apprenant peut exprimer une demande de redoublement qui est étudiée lors de la réunion de la section pédagogique des situations individuelles des élèves.

### 5. La formation au tutorat :

Deux sessions de formation au tutorat d'une journée sont proposées par an en fonction des besoins des terrains de stage. Sont abordés les items essentiels à l'accompagnement des élèves et des nouveaux arrivants mais également le nouveau référentiel de formation.

Depuis 2014, cette formation est aussi proposée aux ambulanciers des SMUR de la région, à leur demande et ce afin d'encadrer au mieux les élèves lors de leur stage de 35h au sein d'un SMUR, aux professionnels des unités hospitalières mobilisés sur le même projet d'encadrement des élèves.

### III. Attributions de l'équipe pédagogique

La directrice :

Madame LAOUADI Nora assure la direction de l'IFA de LILLE. Elle est responsable du fonctionnement de l'institut et du management des professionnels des pôles administratif et pédagogique. Elle est garante de la qualité des formations qui y sont dispensées. Parallèlement à la dynamique pédagogique des différentes formations dispensées à l'IFA, la directrice assure la gestion administrative et financière de celui-ci, en collaboration avec la coordination générale des formations et de la recherche paramédicales, les directions des ressources humaines et des affaires financières du CHU.

Elle est accompagnée de Monsieur le Professeur WIEL, conseiller scientifique, chargé du contrôle de la qualité scientifique de l'enseignement, qui a pris ses fonctions en octobre 2024.

Madame LAOUADI conjugue la gestion administrative et pédagogique de l'IFA tout en gardant un intérêt particulier pour les différents projets d'évolution en adéquation avec les impératifs fonctionnels et réglementaires. Elle travaille en étroite collaboration avec les professionnels des différents instituts du CHU, les intervenants extérieurs au CHU et les représentants des organismes de tutelles (CHU, ARS, DREETS, Conseil Régional).

La directrice est agréée par le président du conseil régional pour une durée de cinq ans.

Madame LAOUADI gère depuis juin 2022 la formation des auxiliaires ambulanciers et est référente du module 10 du bloc 5 des élèves ambulanciers.

Le secrétaire :

Monsieur FAVRE Pierre, adjoint administratif (à temps plein), gère les épreuves de sélection, l'organisation du secrétariat et participe activement à l'élaboration et à la formalisation des projets et des dossiers. Il assure la saisie des données transmises par les formateurs et la directrice, et gère les dossiers des élèves et est le référent des organismes financeurs.

Les formateurs :

L'équipe se compose de 2 formateurs depuis le déménagement de l'IFA avec une répartition des missions de chacun :

Monsieur LINO Alexandre, infirmier, à temps plein, est référent des blocs 1, 3, 4 et module 9 du bloc 5.

Madame OBLED Laurence, infirmière anesthésiste, à temps plein, est formatrice en soins et gestes d'urgences, animatrice à la Méthode de Manutention des malades. Elle est référente du bloc 2 et du module 2 du bloc 1. Elle gère avec Monsieur LINO la planification des stages.

Les formateurs organisent les calendriers de cours et les examens pratiques pour les différents blocs. De plus, ils assurent l'enseignement d'un certain nombre de thèmes.

Madame OBLED fait valoir ses droits à la retraite pour 2026. (Départ physique au 01 octobre 2025)

Monsieur HAUDIQUET Julien, Ambulancier et infirmier, à temps plein, remplace Mme OBLED depuis le 24 novembre 2025.

La répartition des responsabilités des blocs aura lieu courant 2026 après encadrement du nouvel arrivant.

La conception du rôle des formateurs :

Fonction de conception pédagogique en lien avec le projet pédagogique

Les formateurs rencontrent les différents intervenants : médecins, infirmiers, ambulanciers et autres professionnels pour déterminer les objectifs spécifiques et le contenu des cours théoriques pratiques et travaux dirigés. Ils organisent et planifient les enseignements avec les cours théoriques, les travaux dirigés, les travaux pratiques. Ils participent à un certain nombre d'enseignement, animent les travaux de groupes, les travaux dirigés et pratiques parfois en collaboration avec d'autres professionnels. Ils font le bilan, auprès des élèves, des points forts et points à améliorer des différents modules afin de réajuster selon les besoins. Ils assistent aux cours nouveaux ou à la prestation d'un nouvel intervenant. Les formateurs planifient les stages sur l'année et le calendrier des semaines de cours.

Fonction d'accompagnement des formés

L'accompagnement ou suivi pédagogique est réalisé par le formateur référent de l'élève. Il consiste en un repérage des difficultés et la mise en place d'un suivi pédagogique individuel. Il reste à la discrétion des élèves désirant un accompagnement dans leurs apprentissages de solliciter le formateur. Ils sont à l'écoute et reste à la disposition de chaque élève en cas de nécessité. En cas d'échec aux examens, le ou les élèves concernés sont suivis pour des révisions et préparés à l'épreuve de rattrapage.

Fonction d'évaluateur :

Ils organisent les examens de modules et blocs de compétence.

Fonction de gestion administrative :

Ils gèrent les dossiers administratifs et scolaires de chaque élève. Ils suivent les rapports de stage, les compétences acquises, l'activité en stage et les feuilles de présence. Ils assurent un suivi pour chaque élève. Ils participent au fonctionnement de l'institut par le biais de certaines responsabilités déléguées par la directrice et remplacent leur collègue en cas d'absence.

Fonction transversale de formateur :

Ils participent plusieurs fois dans l'année, à différentes actions de formations continues (formation au tutorat). Ils sont membres de jury de concours d'entrée pour l'institut.

#### IV. Les prestations à disposition des élèves

La formation théorique est dispensée à l'IFA.

Parmi les prestations offertes aux élèves, on trouve l'accès à un parking gratuit à l'arrière du bâtiment de l'IGR, l'accès au self de l'IGR ainsi qu'aux deux autres selfs du CHU à un tarif étudiant, identique à celui du personnel du CHU et l'accès à une cafeteria.

Depuis juin 2023, ils ont accès à « La Bulle » ; espace dédié aux élèves et étudiants de l'IGR qui est un lieu de convivialité, de détente et d'échanges. Cet espace est aménagé avec un billard, une table de ping-pong, deux babyfoots, des fauteuils et des canapés. Une armoire solidaire et une boîte à livres sont mises à disposition.

L'Institut Gernez Rieux possède un internat. Les élèves peuvent demander une chambre ponctuellement ou pour la durée de leurs études. Le centre de documentation (CIDDES) de l'Institut GERNEZ RIEUX est à la disposition des élèves pour leurs recherches personnelles.

L'école utilise des salles de cours et de travaux pratiques mutualisées avec les écoles et instituts de l'IGR. Si besoin, l'école peut mettre à disposition des élèves du matériel pour effectuer des pratiques en dehors des heures de cours.

L'élève est au centre du projet pédagogique et reste l'attention principale de l'équipe car il va être amené à construire les éléments de ses compétences par l'acquisition des savoirs, savoir-faire, attitudes et comportements pour devenir un ambulancier compétent.

#### V. La diplomation : le DEA

Le diplôme d'Etat d'ambulancier s'acquiert par l'obtention d'une note supérieure ou égale à 10/20 à la validation de chacun des 5 blocs de compétences et des 11 compétences en stage.

Un jury final à la D.R.E.E.T.S de LILLE se réunit à chaque fin de session de formation en mars et en Juillet, pour statuer sur les différents dossiers et attribuer les Diplômes d'Etat.

Sont déclarés reçus au diplôme d'ambulancier les candidats, titulaires de l'attestation de formation aux gestes et soins d'urgence de niveau 2, qui ont validé l'ensemble des compétences liées à l'exercice du métier quel que soit le mode d'accès suivi : formation initiale, contrat d'apprentissage, contrat de formation professionnelle ou validation des acquis de l'expérience selon les dispositions prévues à cet effet.

La liste des candidats reçus au diplôme d'ambulancier est établie par le jury.

Les résultats sont affichés à la D.R.E.E.T.S selon le calendrier fixé par cette dernière, ainsi que dans les instituts de formation et sur internet.

#### VI. Evaluation de la formation

L'évaluation de la formation est une des composantes essentielles de la formation d'ambulanciers.

L'évaluation est réalisée sous plusieurs formes :

- Lors du suivi pédagogique où chaque élève fait le point avec le formateur qui l'encadre et l'accompagne sur son évolution au sein de la promotion mais également sur son ressenti par rapport à l'enseignement.
- Chaque élève peut prendre rendez-vous avec le formateur référent et lui faire part de ses remarques, critiques ou suggestions.
- Un ressenti exprimé par une majorité d'élèves peut s'exprimer par l'intermédiaire du représentant des élèves directement aux formateurs et ce quel que soit le moment,

- A la fin de chaque séquence de formation, une évaluation informelle du déroulement et du contenu de la formation est réalisée à chaud permettant au formateur et au référent (conférer liste des qualifications des formateurs de l'I.F.A.) des modules concernés d'analyser :
  - Les résultats des contrôles de connaissances, des épreuves formatives, des évaluations.
  - Les causes de difficultés de compréhension partagées par bon nombre d'élèves.
  - Les causes de difficultés ou de retards dans les apprentissages.
- Au retour de stages hospitaliers et du stage en entreprise de transport sanitaire agréée, la parole est donnée aux élèves afin qu'ils expriment leur vécu et leur ressenti sur les situations et/ou difficultés rencontrées sur les terrains de stage dans le respect des règles de déontologie. Pour les situations particulières, l'élève est reçu par les formateurs permanents référents de la formation au diplôme d'Etat d'ambulancier et/ou la Directrice.
- En fin de formation, une enquête de satisfaction est menée auprès des élèves.
- Le dernier jour de la formation est réservé au bilan de la formation. Chaque élève dispose d'un temps de parole (après avoir bénéficié d'un temps de préparation) où il pourra exprimer ses remarques, suggestions et critiques constructives. Cela se révèle être un temps de partage très respectueux et précieux pour envisager les réajustements nécessaires.

La synthèse des remarques de chaque promotion est présentée lors de l'ICOGI à la suite de la présentation des résultats des élèves de ladite promotion.

### *VII. La troisième journée de l'ambulancier :*

Initiée par l'ensemble de l'équipe pédagogique, cette journée a pour objectifs de :

- Valoriser la profession d'ambulancier,
- Optimiser le lien avec les chefs d'entreprise de transport sanitaire,
- Communiquer sur la formation complémentaire aux actes professionnels accomplis dans le cadre de l'aide médicale urgente (CESU59)
- Présenter le nouveau référentiel (arrêté du 11 avril 2022) avec valorisation de nouvelles compétences.

Cette troisième journée a eu lieu le mercredi 05 février 2025. Cette date a permis la participation des élèves des 2 sessions de formation de DEA.

Elle s'est déclinée en plusieurs temps :

- Entretiens de proposition d'embauche avec le Service de Transport Hospitalier du CHU de Lille et les différents chefs d'entreprise de Transports Sanitaires ; Job Dating
- Présentation des différents matériels utilisés par les ambulanciers ;
- Mise en place de différents ateliers et stands.

Ateliers et stands :

- Atelier MANUTENTION/ DOULEUR et présentation des différents matériels : brancards, chaise portoir, drap de glisse.
- Stand Simulateur de conduite
- Stand avec équipements pour l'Aide Médicale d'Urgence : Scope multiparamétrique, ECG, Appareil à glycémie, Hémocue, Manomètre électronique, Défibrillateur, Appareil de formation, Ambulances, Brancards.

L'équipe de l'IFA a élaboré un flyer : « Les 10 bonnes raisons d'intégrer l'Institut de Formation des Ambulanciers du CHU de Lille »

La prochaine journée aura lieu le mercredi 04 février 2026 avec la présence des élèves DEA des 2 sessions en formation à cette date. Elle sera proposée également aux élèves auxiliaires ambulanciers formés au dernier trimestre 2025.

Riche en échanges, cette journée a été très appréciée par les différents partenaires. Elle a permis le recrutement d'élèves au STH et dans les entreprises de transports sanitaires. Etaient présents 80 élèves, 23 sociétés de transport sanitaire, le Service de Transport Hospitalier du CHU de Lille, 6 représentants de matériel et 2 membres de l'équipe de manutention.

### *VIII. Participation de l'IFA aux forums, partenariat et échanges :*

Dans l'objectif de répondre aux besoins d'ambulanciers sur le terrain et afin d'améliorer l'attractivité à l'IFA de Lille, l'équipe participe aux forums et la journée portes ouvertes de l'IGR :

Le 14 janvier 2025 au Forum des métiers de la santé avec Lille Avenirs.

Le 01 février 2025 à la journée portes ouvertes de l'IGR.

Le 12 mars 2025 rencontre avec Lille Avenirs au sein de l'IGR.

Le 24 avril 2025 au Forum PLIE- Mission Locale à Villeneuve d'Ascq.

Le 21 mai 2025 Forum IGR pour élèves des lycées.

### *IX. La certification*

L'IFA s'engage dans une démarche qualité en s'appuyant sur le référentiel QUALIOPi qui permet de nous inscrire dans une démarche formalisée. Impulsée par l'équipe de direction de l'IGR, elle contribue à l'amélioration des pratiques mais a surtout permis la mise en place d'une dynamique collaborative au bénéfice des apprenants.

La première politique qualité de la CGFRP a été validée et signée en décembre 2020. Elle a été élaborée en concertation entre tous les directeurs des écoles/instituts/centres. Elle a été réajustée en janvier 2023, validée en COPIL et diffusée en réunion CGFRP en février 2023.

Les membres du comité de pilotage (COPIL) ainsi que de la cellule qualité (traitement des événements indésirables et des non satisfactions) se réunissent plusieurs fois sur l'année.

En avril 2023, a eu lieu l'audit de surveillance qui fait suite à l'audit Qualiopi d'octobre 2021 avec une décision favorable concernant la certification.

L'audit de renouvellement s'est déroulé la semaine du 07 au 10 octobre 2024. En amont, les membres de l'IGR ont travaillé en étroite collaboration afin de mobiliser les ressources de chaque école. Les éléments de preuve ont été insérés dans le B.

Les écoles auditées ont été : l'IFSI, l'école de Sages-femmes et l'IFCS.

L'audit axe, en plus des critères déjà connus, sur la notion de handicap.

Au terme de cet audit de renouvellement, les écoles et instituts de formation de l'IGR, la formation continue et le CESU ont obtenu la certification Qualiopi valable pour 3 ans.

L'audit de surveillance a lieu début avril 2026. Suite à l'audit de renouvellement, il a été mis en exergue 2 points à travailler : les compétences pédagogiques des intervenants et l'émargement des apprenants. Des groupes de travail ont été constitués afin de proposer des améliorations des pratiques dans les 2 domaines.

### *X La formation par la voie de l'apprentissage :*

Dans l'objectif de répondre à un besoin croissant d'ambulanciers sur le terrain, aux souhaits des chefs d'entreprise et des candidats, l'IFA du CHU de Lille s'inscrit dans le projet de mise en place de la formation par la voie de l'apprentissage.

En collaboration avec SANTELYS, la mise en œuvre aurait été souhaitable en août 2026. Mais avec l'arrivée d'un nouveau formateur le projet sera peut-être reprogrammé pour aout 2027.

La capacité d'accueil sera de 10 apprentis qui intégreront les 2 sessions de formation sur l'année. Les modalités de fonctionnement sont en cours de travail.

### *XI La formation au numérique en santé :*

Conformément à l'arrêté du 04 juillet 2024 modifiant l'arrêté du 11 avril 2022 à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'ambulancier et aux conditions de formation de l'auxiliaire ambulancier, la formation au numérique en santé a été mise en place à compter de la rentrée de septembre 2025.

Elle est intégrée dans le Module 9 : « Traitement des informations » du bloc de compétences 5.

Plusieurs interventions, en plus de celles déjà mises en place, ont été programmées avec l'intervention d'un responsable Santé Connectée de la Direction des Services Numériques du CHU, de 2 délégués à la protection des données du CHU et de INEA Santé des hauts de France.

L'évaluation de ces enseignements est intégrée dans l'évaluation des modules concernés.

Une attestation de validation de la formation au numérique en santé, est délivrée à l'apprenant par le directeur de l'institut de formation des ambulanciers, en complément du diplôme d'Etat.

### *XII. Ambulanciers et emploi :*

De manière générale, les élèves diplômés d'Etat en fin de formation qui viennent de zones géographiques régionales très diversifiées n'ont aucune difficulté à trouver un emploi. Ils sont approchés par les chefs d'entreprise lors de leur stage en entreprise ou lors de la journée de l'ambulancier. Des propositions d'emploi sont affichées dans les locaux de l'institut de formation. Après une période d'un mois en contrat à durée déterminée, ils signent pour la plupart un contrat à durée indéterminée voire parfois un CDI dès le départ.

Les élèves en validation partielle, quant à eux, sont employés comme auxiliaires ambulanciers et leur chef d'entreprise les « libère » sur la durée d'enseignement du ou des bloc(s) non validés. En cas de réussite au(x) bloc(s) « manquant(s) » leur dossier scolaire est déposé à la D.R.E.E.T.S. afin d'être présenté au premier jury plénier organisé quel que soit l'institut qui aura sollicité sa réunion.

La journée de l'ambulancier est une opportunité pour l'ensemble des élèves pour confirmer une promesse d'embauche.

### *XIII. L'évaluation du projet pédagogique :*

Les indicateurs

Le questionnaire de fin de formation destiné aux élèves. Les remarques constructives formulées permettent à l'équipe de réajuster ses actions, tant dans les méthodes que dans l'organisation.

L'engagement

Ce document donne le cadre dans lequel se déroule la formation.

Il est complété par les projets mis en œuvre chaque année.

L'équipe s'engage à le faire évoluer et l'actualiser tous les ans.

## Conclusion

Le projet pédagogique doit rester un outil dynamique, issu d'une réflexion d'équipe actualisée et réajustée tous les ans et en lien avec la réglementation.

Ce projet est basé sur des valeurs et une conception partagée de la formation d'adultes.

Ce projet constitue un contrat, un engagement vis-à-vis des élèves par les différents acteurs de la formation de l'IFA et sur les différents terrains de stage.

Ce projet reste un étayage pour accompagner l'élève dans son parcours d'apprentissage tout en respectant les contraintes du référentiel de formation basé sur l'acquisition de compétences spécifiques au métier d'ambulancier.

La mise en place de l'arrêté du 11 avril 2022 se décline en 23 semaines de formation, valoriser les capacités des élèves, transmettre les connaissances requises, développer des « savoirs faire » et un « savoir être », reste un défi basé sur une finalité commune à tous : diplômer des ambulanciers responsables et compétents.